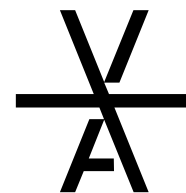


Villa Albertine



ATL BOS CHI DC HOU LA MIA NYC NOLA SF

Appel à candidatures de la Villa Albertine Saison 2

L'appel à candidatures pour la deuxième saison de la Villa Albertine est ouvert jusqu'au 20 janvier 2022 ! De janvier à décembre 2023, la Villa Albertine accompagnera des résidences d'exploration dans l'ensemble des Etats-Unis, pour une durée comprise entre un et trois mois.

A travers ce concept de résidence d'exploration, la Villa Albertine invite à parcourir un territoire et à en rencontrer les acteurs afin de nourrir une réflexion artistique ou intellectuelle originale qui ne pourrait se déployer autrement. Une telle résidence ne se conçoit pas comme un travail en chambre mais comme une enquête de terrain qui inspire et crée des liens. Le projet mené peut être soit une proposition nouvelle, spécifiquement pensée pour la Villa Albertine, soit une recherche préexistante à la venue du résident aux Etats-Unis. Dans les deux cas, c'est le rapport du projet au territoire qui en fait l'intérêt. Ainsi, rencontres, visites, événements viennent nourrir le travail mené. La résidence d'exploration produit des échanges, des relations pour l'avenir. Elle permet d'affiner une démarche, d'approfondir une réflexion. Si elle doit faire l'objet d'une restitution, sous une forme à préciser, son déroulement n'est pas centré sur une forme spécifique, notamment matérielle, comme ce serait le cas avec une résidence de production.

Profils et projets recherchés

La Villa Albertine s'adresse à des créateurs, chercheurs ou professionnels de la culture qui portent un projet de recherche original dans les domaines des arts et des idées, nécessitant un séjour d'immersion aux Etats-Unis. Ces projets présenteront nécessairement un lien avec les enjeux du territoire exploré et seront à même d'ouvrir un dialogue actif avec les acteurs locaux rencontrés.

Les disciplines et champs professionnels considérés peuvent être, de manière non exhaustive, les suivants : arts visuels, architecture, design, métiers d'art, arts de la scène, arts de la rue, musique (toutes esthétiques), cinéma, séries, littérature, non-fiction, bande dessinée, littérature jeunesse, sciences humaines et sociales, musées, patrimoine, histoire de l'art, expériences immersives (XR), jeu vidéo, podcast, arts culinaires, etc. Les projets pluridisciplinaires sont également acceptés.

Territoires de résidence

Deux formats de résidence sont ouverts :

- Résidence ancrée dans une ville : Le résident développera son projet dans une ville spécifique, qu'il s'agisse de l'une des 10 villes où la Villa Albertine dispose d'une équipe permanente ou d'une autre ville ;
- Résidence itinérante : Un nombre limité de projets seront sélectionnés pour effectuer une résidence en plusieurs étapes à travers les Etats-Unis.

Les villes où la Villa Albertine dispose d'une antenne permanente sont : Atlanta, Boston, Chicago, Houston, Los Angeles, Miami, New York, La Nouvelle-Orléans, San Francisco et Washington DC.

La Villa Albertine investit des thématiques spécifiques pour certaines villes comme l'environnement à Miami, l'exploration spatiale à Houston et Marfa, le renouveau des institutions à Washington DC, etc. Le candidat peut choisir d'explorer ces thématiques dans les villes considérées ou d'autres thématiques qui feraient sens au regard du territoire considéré. Vous pouvez prendre connaissance de courtes présentations de ces villes, des thématiques et enjeux repérés [ici](#).

Accompagnement de la Villa

La démarche de la Villa Albertine vise à apporter, à côté d'une multiplicité de lieux de résidence possibles, un accompagnement individualisé pour chaque résident.

Un tel accompagnement repose d'abord sur la mobilisation d'une équipe de 80 personnes, réparties dans 10 villes, ainsi que sur la systématisation de partenariats avec des structures françaises et américaines pour que le résident soit d'entrée inséré dans un écosystème accélérateur de rencontres, de découvertes, de questionnements. Un programme de rendez-vous, de visites et d'évènements sera établi pour chaque résident, selon son projet et ses besoins. Chaque antenne de la Villa accompagnera le résident en mettant à sa disposition sa connaissance experte de la scène artistique et culturelle locale et son réseau de partenaires.

La Villa Albertine accompagnera également le résident dans l'analyse des besoins matériels et logistiques nécessaires à la bonne réalisation de son projet, et organisera sa venue et son séjour. Elle couvrira les frais de déplacement et de séjour afférents à la résidence, à savoir :

- une allocation de résidence, permettant de couvrir les frais du quotidien (repas, transports locaux...). A titre indicatif, cette allocation est de 100 \$ par jour à New York ;
- les voyages internationaux et intérieurs ;
- le logement ;
- la location d'une voiture (dans des villes très étendues ou si le projet le nécessite) ;
- l'assurance santé, responsabilité civile et rapatriement.

La Villa Albertine ne pourra pas s'engager à couvrir d'autres dépenses que les frais de déplacement et de séjour mentionnés ci-avant. Si le candidat identifie des besoins spécifiques (matériel technique, espace de travail...), des solutions doivent être présentées par le candidat pour démontrer la viabilité du projet (partenariats, soutiens financiers complémentaires).

Aussi, la Villa Albertine ne pourra accueillir de résidents qui souhaiteraient venir avec leur famille.

Critères d'éligibilité

Les candidats doivent justifier :

- **De la pratique professionnelle de leur activité dans les champs de la création artistique et intellectuelle**, à travers l'envoi d'un dossier de présentation de leur parcours et de leur travail de moins de 10 pages ;
- **D'une pratique courante de l'anglais**, à travers l'envoi d'une courte vidéo qui sera notamment destinée aux membres américains des comités de sélection (vidéo déjà réalisée et disponible en ligne, ou enregistrée pour l'occasion ; dans ce cas, le candidat pourra, en 3 minutes maximum, se présenter simplement et dire quelques mots de son projet) ;
- **De l'association d'un partenaire français au projet de résidence**, soit toute structure publique ou privée française (institution culturelle, association, maison d'édition, entreprise dans le secteur des industries créatives et culturelles, etc.), qui doit faire part de son intérêt pour accompagner le candidat par un courrier adressé au Directeur de la Villa Albertine. Il est rappelé que ce partenaire n'a aucune obligation d'un engagement financier, il lui est en revanche demandé de contribuer à la conception du projet, à son accompagnement en communication, ou encore à la réalisation d'un volet post-résidence dont la forme peut être simple le cas échéant (cf ci-dessous).

Le candidat devra être âgé de plus de 21 ans avant la date de départ envisagée en résidence.

La Villa Albertine privilégie les candidatures individuelles. Cependant, les candidatures en duo ou trio, qui justifient la présence de plusieurs personnes engagées dans un travail collectif, artistique ou intellectuel, sont acceptées.

Le candidat doit pouvoir s'adapter aux éventuelles contraintes du territoire où il envisage une résidence. Par exemple, il est fortement recommandé d'avoir le permis de conduire dans des villes étendues comme Los Angeles ou San Francisco.

Partenaire français

Chaque candidat est tenu d'associer un partenaire français à son projet de résidence. Selon les cas, ce soutien peut être de trois ordres :

- Conception du projet de résidence : aide à la rédaction du projet de résidence, identification de ressources et contacts qui pourraient aider le candidat, etc. ;
- Promotion de la résidence : communication sur les réseaux sociaux, réalisation de contenus autour de la résidence (articles, podcasts, vidéos, etc.) ;
- Réalisation d'un volet post-résidence : temps de restitution en France du travail mené aux Etats-Unis (conférence, rencontre avec des professionnels, etc.), aide au développement du projet artistique ou intellectuel.

Il n'est pas demandé aux partenaires de contribuer financièrement à la résidence.

Pour les candidats qui n'ont pas de sécurité sociale française et pour les candidats non français vivant hors des pays éligibles au « Visa Waiver Program » : le partenaire français devra être en mesure de signer une convention avec la Villa Albertine afin d'assurer la gestion administrative de la résidence et les démarches nécessaires à l'entrée du résident aux Etats-Unis.

Toute structure publique ou privée, de droit français et implantée en France, peut être partenaire.

Pour les créateurs, le candidat ne peut pas appuyer son projet uniquement sur une organisation qu'il dirigerait ou qu'il aurait créée. Il doit avoir le soutien d'un partenaire distinct.

Pour les chercheurs et pour les professionnels de la culture, il peut s'agir de la structure dont le candidat est salarié.

Le candidat peut également appuyer sa candidature sur d'autres partenaires français, ainsi que sur des structures américaines susceptibles d'aider au développement du projet (mises en relation, allocation d'un espace de travail, etc.).

Critères de sélection

Les critères d'appréciation d'une candidature sont :

- **La qualité du parcours du candidat** : Le candidat exerce sa pratique artistique ou intellectuelle à titre professionnel, il est reconnu par ses pairs, son projet pour la Villa s'inscrit dans une suite logique par rapport à ses objets de recherche ;
- **La qualité du projet** : Le projet est clair et les axes artistiques, culturels, intellectuels qu'il développe sont pertinents ;
- **La pertinence du projet par rapport au territoire considéré** : Le projet présente un lien fort avec les dynamiques et enjeux locaux, il nécessite la venue du candidat aux Etats-Unis ;
- **La faisabilité du projet** : La Villa se réserve le droit de ne pas accueillir des projets qu'elle ne serait pas en mesure d'accompagner.

Processus de candidature

Les candidatures sont à déposer en complétant le formulaire sur la plateforme dédiée, d'ici le **20 janvier à 23h59, heure française** : <https://candidatures.villa-albertine.org/>

Nous vous conseillons fortement de ne pas attendre cette date, afin d'éviter un éventuel engorgement de la plateforme.

Un candidat ne peut déposer qu'une seule candidature par saison.

Il est possible de compléter le formulaire en plusieurs fois et de modifier une candidature jusqu'à la date de clôture de l'appel avant son envoi. Une fois que votre candidature a été envoyée, vous ne pouvez plus la modifier.

Pour les candidatures qui justifient la participation de plusieurs personnes, une seule candidature doit être déposée. Chaque participant devra se présenter à travers le même formulaire.

Les candidatures étant examinées par des experts francophones ou anglophones, le candidat est tenu de répondre en anglais aux questions du formulaire qui nécessitent une rédaction.

Le candidat peut indiquer plusieurs choix de territoires où il souhaite mener sa résidence. Il mentionne également la durée souhaitée pour la résidence (un, deux ou trois mois). En fonction des projets reçus, la Villa se réserve le droit de proposer aux candidats retenus une résidence dans un territoire qui pourrait ne pas être le premier choix indiqué. De même, la Villa se réserve le droit de proposer une durée de résidence plus courte que celle souhaitée initialement par le candidat.

Toute candidature incomplète ou non conforme sera déclarée irrecevable. Toute déclaration mensongère entraînera de plein droit la nullité de la candidature.

Les candidatures seront analysées en trois temps, d'abord par des experts des disciplines concernées, puis par un comité qui, dans chaque ville où est implantée la Villa, jugera de la pertinence du projet notamment par rapport au territoire visé. La sélection finale sera opérée par un jury présidé par le Directeur de la Villa et réunissant des personnalités qualifiées, françaises et américaines.

Le jury de la Villa Albertine est souverain. Il n'a pas à justifier ses décisions auprès des candidats.

Les lauréats seront annoncés en juin 2022.

Foire aux questions

Le résident perçoit-il une rémunération ?

La Villa Albertine dépend du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et, à ce titre, peut verser des allocations de résidences non-imposables. Ajustées suivant le coût de la vie des villes concernées, elles seront à titre d'exemple de 100\$ par jour à New York, soit \$3 000 par mois, permettant ainsi de couvrir très largement les frais de vie, les frais d'hébergement étant pris en charge par ailleurs.

J'aimerais développer un projet dans une autre ville que les 10 villes où est implantée la Villa. Est-ce possible ?

Cela est possible, merci de préciser la ville ou les villes considérée(s) dans le formulaire.

Y'a-t-il des quotas par ville ou type de résidence ?

La capacité d'accueil de la Villa dépend d'abord des équipes dont elle dispose sur le territoire américain, qui se répartissent dans 10 villes et sont coordonnées depuis New York. A cet égard, elle est en mesure d'accueillir chaque année environ 6 à 8 résidents à New York, 3 à 4 dans les autres villes, ainsi que 6 à 8 résidents pour des résidences itinérantes. Compte-tenu du grand nombre de candidats potentiels pour une ville comme New York, il est recommandé de considérer différentes options possibles pour votre projet.

Dans tous les cas, le choix de la ville indiquée en première option devra faire l'objet d'une argumentation spécifique.

Puis-je venir accompagné(e) ?

Seul l'individu qui a déposé une candidature pourra venir en résidence, à l'exception des candidatures soumises par des duo ou des trio quand le travail artistique ou intellectuel le justifie. La Villa Albertine ne peut pas accueillir de résident qui viendrait avec sa famille.

J'habite aux Etats-Unis, est-ce que je peux candidater ?

Si un partenaire français soutient votre candidature et que vous répondez aux autres critères d'éligibilité, vous pouvez répondre à l'appel. Vous devrez justifier en quoi l'accompagnement de la Villa Albertine doit pouvoir vous aider à entrer en immersion sur un territoire spécifique, dans un pays où vous résidez déjà.

Que faut-il renseigner dans le formulaire de candidature ?

Vous pouvez télécharger la liste des questions et documents à joindre sur le site de la Villa Albertine : <https://villa-albertine.org/fr/professionals/call-applications-villa-albertine-season-2>

Une autre question ?

Contactez candidatures@villa-albertine.org